

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 022

Séance du 30 avril 2025

ADHESION A L'ETABLISSEMENT AGENCE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE (AAA.23)

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 avril à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 17 avril 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Jean-Luc LEGER

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Considérant l'intérêt de cette adhésion pour la collectivité, afin de poursuivre le développement du Programme Alimentaire Territorial (PAT) favorisant les circuits-courts dans les cantines, il apparaît opportun pour la Communauté de communes d'adhérer à cette association au titre de l'année 2025.

Le montant de la cotisation 2025 s'élève à 3 500,00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

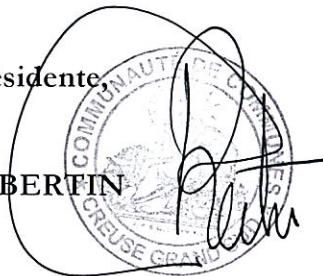
- **D'ADHERER** à l'AAA.23 pour l'année 2025 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de **3 500,00 €**.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

La Présidente,

Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250430-2025_B_022-